

**Observations de la très honorable Beverley McLachlin, C.P.
Cérémonie à l'occasion du départ à la retraite de l'honorable Louise Arbour
Le lundi 7 juin 2004**

J'ai le très grand plaisir de vous accueillir à cette cérémonie organisée pour marquer le départ à la retraite de notre collègue l'honorable Louise Arbour. La Cour suprême s'honore aujourd'hui de la présence de

l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada
l'honorable Michael Bryant, ministre de la Justice et procureur général de l'Ontario
Mme Susan McGrath, première vice-présidente de l'Association du Barreau canadien, représentant M. William Johnson, président de l'Association du Barreau canadien et
M. Frank Marrocco, trésorier du Barreau du Haut-Canada.

Le très honorable Antonio Lamer, ancien Juge en chef de la Cour suprême du Canada, ne peut, comme il le souhaitait, se joindre à nous ce matin: il a subi la semaine dernière une intervention chirurgicale. Le juge Lamer me prie de vous présenter en son nom ses hommages. Nous lui transmettons vos vœux de prompt rétablissement. À l'honorable juge Cory qui, aujourd'hui, fait ses adieux à son épouse bien-aimée Edith, nous offrons nos condoléances. Nous avons le plaisir de revoir ce matin quelques-uns de nos anciens collègues de la Cour suprême du Canada:

l'honorable Bertha Wilson et le révérend John Wilson
l'honorable Gérard LaForest
l'honorable Claire L'Heureux-Dubé
l'honorable Charles Gonthier et Madame Gonthier
ainsi que Madame Jeannine Chouinard, veuve de l'honorable Julien Chouinard.

Je tiens également à souhaiter la plus cordiale des bienvenues aux autres distingués membres de la magistrature, à nos invités d'honneur, ainsi qu'aux proches et aux amis de Louise Arbour. Parmi ceux-ci, permettez-moi de souligner tout particulièrement la présence de la mère de l'honorable Louise Arbour, madame Rose Laberge, ainsi que celle de sa fille, Madame Emilie Taman, récente diplômée de la Faculté de Droit de l'Université de Dalhousie.

J'ai dit que nous sommes ici pour souligner le départ à la retraite de l'honorable Louise Arbour. Il y a peut-être lieu, toutefois, de préciser ce que le mot « retraite » est employé de façon large et libérale. À la retraite, certains adoptent un rythme de travail plus raisonnable et en profitent pour transmettre leur expérience. D'autres se consacrent à de nouveaux passe-temps. L'un découvre les joies du jardinage, l'autre les défis du golf, voire l'euphorie du bridge. Mais un ancien juge de la Cour suprême n'est jamais tout à fait en retraite. Quels sont les projets de retraite de la juge Arbour? Le poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, rien de moins. Voilà vraiment

une acceptation nouvelle du concept de « Liberté 55 » ou de celui de son équivalent fonctionnel.

Mais, trêve de plaisanterie, je suis heureuse d'avoir, ce matin, l'occasion de dire publiquement à la juge Arbour toute l'admiration que les membres de la Cour ressentent à son égard pour son courage et son dévouement à la cause des droits de la personne, et de lui dire à quel point nous sommes fiers qu'elle ait accepté de jouer un rôle si important sur la scène internationale. Au dire de tous, son retour à la scène internationale arrive à point nommé. Nous connaissons actuellement des moments d'incertitude et de perturbation sur le plan des droits de la personne. Le droit international se trouve encore une fois à un carrefour. Nous sommes bombardés tous les jours d'images de violence, d'intolérance et de souffrances insensées. Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves du mépris pour le caractère sacré de la vie et de la dignité humaines. Nos institutions démocratiques sont mises à forte épreuve par les menaces à notre sécurité. Et des pays, au Nord comme au Sud, sont immobilisés par leurs philosophies contradictoires en matière de protection des droits de la personne. Il serait naïf de penser qu'une personne à elle seule peut trouver une solution aux problèmes du monde et mettre fin aux violations des droits de la personne. Mais ceux qui connaissent bien Louise Arbour, sa fortitude, son intelligence et sa détermination inébranlables - nous tous qui sommes réunis ici dans cette salle - savent qu'elle modifiera le cours des choses.

En effet, la carrière de la juge Arbour porte l'empreinte des modifications dont la société lui est redevable. Alors qu'elle n'était pas encore juge à la Cour suprême, elle avait imprimé une direction différente à nos établissements pénitentiaires par son rapport sur les faits survenus à la prison des femmes à Kingston; elle avait changé le cours du droit international en exerçant avec la créativité et l'énergie qu'on lui connaît sa fonction de procureur du Tribunal criminel international constitué en rapport avec les crimes commis dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda.

Consacrée vedette du fait de ces exploits, elle revenait au Canada pour se joindre à la Cour suprême. Durant l'année de sa nomination, la juge Arbour a reçu quelque 17 doctorats *honoris causa*. Il s'agit probablement là d'un record canadien. Elle a été le sujet d'articles dans tous les journaux et dans tous les magazines imaginables, et même dans d'autres qui le sont moins. On m'a dit qu'un membre de sa famille - on ne sait trop comment - s'est retrouvé en possession d'un exemplaire du magazine Hustler et qu'il s'est rendu compte, à sa stupéfaction, qu'il pouvait y lire un article sérieux traitant de l'honorable Louise Arbour. Louise, la justice est omniprésente.

À la Cour suprême du Canada, la juge Arbour a succédé à l'honorable Peter Cory. Elle a hérité sa toge d'apparat rouge. Elle lui va comme un gant, réduite de moitié... Puis, elle s'est plongée dans son travail de juge à la Cour suprême, avec l'énergie et le dévouement qu'elle met à tout ce qu'elle fait. À la Cour elle s'est montrée dynamique, perspicace et d'une grande curiosité intellectuelle. Elle a apporté son extraordinaire sens de l'humour à nos délibérations et son indéfectible soutien moral à nos décisions. Une cour composée de neuf est un mécanisme délicat, un mouvement d'horlogerie pourrait-on dire: le départ d'un juge, rouge essentiel, se traduit inévitablement par un changement de tonalité et de

rythme du mécanisme. Mais le mécanisme ne peut s'arrêter pour autant et la Cour demeurera une institution centrale dans la vie du Canada tant et aussi longtemps que d'autres hommes et femmes de la trempe de Louise Arbour y sont nommés.

Louise, le moment est venu de se dire au revoir. Je sais que vous êtes très attachée à la poésie de Richard Desjardins, et je crois bien qu'elle vous suive jusqu'à Genève. J'en tire deux courts extraits, en guise de conclusion. D'abord, dans la chanson « La maison est ouverte », Richard Desjardins nous offre ces mots, en forme de projet: « Il est temps d'apaiser cette fleur de la peur qu'on appelle le monde. Nous sommes cueilleurs, le fruit est la Loi. » Le droit est en effet un fruit à cueillir et à partager avec ceux qui n'ont pas eu encore la chance de le goûter. C'est la tâche qui vous attend. Et puis, dans une autre chanson, ces mots qui donnent la mesure de ce que vous pourrez accomplir: « Debout le jour, debout le jour. Au bout des bras, ce que tu veux. Tout' se peut. » Dorénavant, Louise, comme par le passé, tout se peut, tout vous est possible.

Merci

J'invite maintenant le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler, à dire quelques mots.

Merci, Monsieur le ministre. J'invite maintenant le ministre de la Justice et procureur général de l'Ontario, l'honorable Michael Bryant, à dire quelques mots.

Merci, Monsieur le ministre. J'invite maintenant Mme Susan McGrath, première vice-présidente de l'Association du Barreau canadien, à dire quelques mots.

Merci, Mme McGrath. J'invite maintenant M. Frank Marrocco, trésorier du Barreau du Haut-Canada, à dire quelques mots.

J'invite maintenant l'Honorable Louise Arbour à vous adresser la parole

Merci Madame la juge Arbour. Les invités sont maintenant priés de se joindre à nous pour la réception qui nous attend au troisième étage. La séance est levée.